Je souhaite diffuser de la musique

Toute diffusion de musique au sein de votre établissement ou lors d’un événement (braderie, concert …) nécessite l'autorisation de la SACEM (à l'exception du jour de la Fête de la Musique).



Pour tout renseignement ou pour effectuer une déclaration en ligne, rendez-vous sur https://clients.sacem.fr/.

Contact

Renseignements auprès du bureau local :

6 rue de la Grue

CS 62096

51073 REIMS CEDEX

03 69 67 25 90

dl.reims@sacem.fr

Liens utiles
Effectuer une déclaration en ligne
Pour aller plus loin
Image

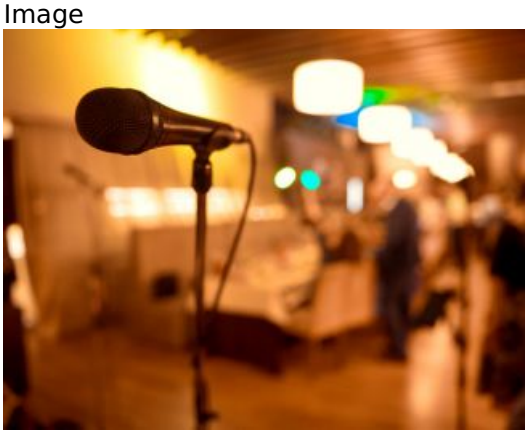

Je demande une dérogation au bruit